

## INSCRIPTION SCOLAIRES

### (écoles maternelles et élémentaires)

☎ 01 44 90 76 74 (Écoles – Crèches)

Les inscriptions peuvent être faites en ligne: [www.paris.fr/pages/vie-scolaire](http://www.paris.fr/pages/vie-scolaire)  
[Lien Paris Familles](http://www.paris.fr/pages/paris-familles-vos-inscriptions): [www.paris.fr/pages/paris-familles-vos-inscriptions](http://www.paris.fr/pages/paris-familles-vos-inscriptions)

Courriel : [ddct-ma08-page@paris.fr](mailto:ddct-ma08-page@paris.fr)

### DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce établissant la qualité de responsable légal (pièce d'identité) et, le cas échéant jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale<sup>(1)</sup>.
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (*acte de naissance et acte de mariage traduits pour les enfants nés à l'étranger*).
- Carnet de santé de l'enfant<sup>(2)</sup> (Vaccin DT Polio obligatoire **avec les rappels**)
- Dernier avis d'imposition (*si emménagement récent : Bail de location ou Titre de propriété*)
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

**ATTENTION** : Seuls les documents originaux sont acceptés. La présence personnelle de l'un des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire

<sup>(1)</sup> : En cas de séparation ou de divorce, il sera nécessaire de produire une pièce officielle établissant le droit de garde légal de l'enfant (*le jugement étranger devra être traduit et avoir fait l'objet d'un exequatur*). Pour les personnes autres que les parents, il sera nécessaire de produire un jugement pour toute autorité parentale déléguée à un tiers.

<sup>(2)</sup> : Les attestations de vaccination qui figurent sur le carnet de santé ne seront acceptées qu'à la condition de comporter les deux éléments suivants : les dates exactes de vaccination ainsi que la signature et le cachet du médecin. En cas de certificat médical de contre-indication, celui-ci devra obligatoirement préciser la durée de la contre-indication et s'étendre après la date d'admission de l'enfant à l'école.

## Situations particulières :

### 1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir :

**Attention : La présence de l'hébergeant est requise**

→ Concernant **l'hébergeant** :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Dernier avis d'imposition
- Bail de location ou Titre de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

→ Concernant **l'hébergé** (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- Pièce d'identité
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (acte de naissance et acte de mariage traduits pour les enfants nés à l'étranger)
- Carnet de santé de l'enfant (Vaccins DT Polio obligatoires avec les rappels)
- Justificatif officiel à l'adresse de l'hébergeant et au nom de l'hébergé (CAF, assurance maladie)

### 2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

## DEMANDE DE DEROGATION A FOURNIR

Pour toute demande de dérogation, en plus des documents nécessaires à une inscription (voir au dos), merci de bien vouloir fournir :

- Une lettre de motivation.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du domicile de résidence des responsables légaux

Les demandes de dérogation pour l'année scolaire suivante doivent être déposées **au début du printemps**, merci de vous renseigner auprès du service Pôle Affaires Générales Élections pour connaître les dates de dépôt. Elles seront étudiées et les familles seront avisées **courant du mois de juin** de la suite qui leur aura été réservée.